



Mairie de Pont-Salomon
Place de l'église
43 330 Pont-Salomon

**COMMUNE DE PONT-SALOMON
43330 – Département de la Haute-Loire**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2015

Le 24 juillet de l'an deux mille quinze, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 20 juillet 2015

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, PITIOT Bernadette, DURIEUX Daniel, GARDETTE Davy, TEIL Christian, GROS Muriel, CORNILLON Bertrand, LACHAUME Lionel, CHAMBON Valérie, CELLE Laura (arrivée à 19h45), MOLINATTI Nadine, RABEYRIN David,

Membres représentés :

NOWACZYK Claire a donné procuration à LACHAUME Lionel
DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien a donné procuration à RABEYRIN David

Membres absents : GRENOUILLER Aurélie, MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie,

Ouverture de la séance : 19 h 35

Désignation du secrétaire de séance

→ LACHAUME Lionel est désigné en qualité de secrétaire de séance.

LA COMMUNE – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT
--

Monsieur Laurent COLETTI, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal. Il fait lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 23 juin 2015

Pour la séance publique du 23 juin 2015 les délibérations sont au nombre de 14 sous les numéros 2015/55 à 2015/68.

Sur la question relative aux nouveaux tarifs de location des salles communales, Mme VOCANSON souhaite la modification du procès-verbal comme suit : « *Mme VOCANSON répond que cette question a été abordée en commission, qu'elle lui a communiqué les nouveaux tarifs et qu'elle n'a pas eu de retour négatif* »

➔ **Mis aux voix le procès-verbal du 23 juin 2015 est adopté à l'unanimité**

COMMUNAUTE DE COMMUNES

1/ Convention de reversement du fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires à passer avec la Communauté de Communes – N° 2015/69

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec la Communauté de Communes « Loire Semène » et mettre en œuvre toutes les formalités administratives qui en découlent

DOMAINE ET PATRIMOINE

1/ Local Rue du Rossignol – N° 2015/70

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la vente du local cadastré AC 175 lot 1 à Mme ORIOL Muriel au prix de 35 000€ (avis du domaine en date du 17/04/2015)

2/ terrain du dojo communautaire – N° 2015/71

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la cession à titre gratuit de la parcelle AE 3 a) (emprise du dojo communautaire) à la Communauté de Communes « Loire Semène »

MARCHES PUBLICS

1/ Avenants au marché « Extension et rénovation de l'école maternelle – N° 2015/72

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (1 abstention : David RABEYRIN)

- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants avec les entreprises titulaires de ces marchés

FINANCES

1/ Décision modificative N°3 du budget principal – N° 2015/73

La décision s'équilibre à 0.00€ en Section de fonctionnement.

En Section d'Investissement, elle s'équilibre à 19 100.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la décision modificative N°3 du budget communal 2015

DIVERS

Sont abordés en questions diverses les sujets suivants :

- -agence postale : avis défavorable en CTP, quelles conséquences ?
- -vigilance contre la renouée du Japon
- -propreté de la commune

La séance est levée.